



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE VILLEDIEU-SUR-INDRE**

Séance du 27 janvier 2023

**Délibération N°07-01-2023**

Date de convocation : 20 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt-sept janvier, le Conseil municipal de la Ville de Villedieu-sur-Indre dûment convoqué s'est réuni à la salle du Conseil et des mariages sous la présidence de Monsieur Xavier ELBAZ, Maire de la commune de Villedieu-sur-Indre.

**Conseillers présents** : M. Xavier ELBAZ ; Mme Claudine LARDEAU ; M. Patrice TAUPIN ; M. Grégory PRAT ; Mme Valérie BERTIN ; M. Jean-Noël MÉRIOT ; Mme Nadine LARTIGUE ; M. Adrien MODDE ; M. Cyril DESBOIS ; Mme Nicole ORTHION ; M. Mathis THOMAS ; Mme Brigitte BIGOT ; M. François-Philippe THIBAULT ; Mme Laure TOURY ; M. Robert VALLÉE et Mme Marie-Thérèse HULEUX.

**Conseillers absents excusés** : Mme Delphine CHEVALIER-GONTIER (pouvoir à M. Grégory PRAT) ; Mme Pauline MOULIN (pouvoir à M. Mathis THOMAS) ; M. Fabien CAMUS (pouvoir à M. Xavier ELBAZ) ; Mme Laëtitia PAIN (pouvoir à Mme Valérie BERTIN) ; Mme Lydie BRUNET (pouvoir à Mme Nadine LARTIGUE) ; M. Bernard FAU (pouvoir à Mme Claudine LARDEAU) et M. Patrick GIROUARD (pouvoir à M. François-Philippe THIBAULT).

M. Adrien MODDE a été élu secrétaire de séance.

**Objet : Avis sur l'implantation d'éoliennes sur la commune de Buzançais.**

Considérant le dossier « Parc éolien de Buzançais » de la société Eolise actuellement soumis à enquête publique du 9 janvier 2023 jusqu'au 8 février 2023, à la mairie de Buzançais,

Considérant que l'avis de la commune de Villedieu-sur-Indre est sollicité par le bureau de l'environnement de la Préfecture de l'Indre, au plus tard le 23 février 2023,

Considérant l'avis défavorable de la commune de Buzançais sur le principe d'implantation d'éoliennes sur son territoire, en date du 23 septembre 2020,

Considérant l'avis défavorable de la commune de Villedieu-sur-Indre sur le principe d'implantation d'éoliennes, en date du 7 septembre 2020,

Considérant l'avis défavorable de la commune de Buzançais sur le projet éolien soumis à enquête publique, en date du 19 janvier 2023,

Considérant les éléments caractéristiques du projet, à savoir 5 éoliennes de 200 mètres de haut, il convient de souligner les points suivants :

- Le projet nuira considérablement au paysage.
- Il sera visible du centre de Villedieu-sur-Indre contrairement à ce qu'indique l'étude d'impact, et non uniquement dans les quartiers Ouest. Tout le territoire Sud-Ouest de la commune, soit plus de 2 000 hectares et les lieudits habités suivants seront fortement impactés : Chambon, Le Poyou, Le bout du Monde, La Touche, Razay, La Mandillerie, la Grande Bruère, La Petite Bruère, Le Château de Chamousseau, le Château du Puy, Le château de la Courrière, l'Aubronnerie, Saint-Bonnet, Mehun, La Forêt, Villaumoy, Le Gondry, La Bergerie, Le Marchais Véron, La Coulonnerie, Villepied, Longeville, Les Mardelettes, Saint-Laurent, La Maison Carrée.
- Il sera dans l'axe du principal cône de vue du clocher de l'église Saint-Sébastien, lorsque l'on entre à Villedieu-sur-Indre par la RD 943.
- Il dévalorise les biens immobiliers situés autour du projet ou dans son champ de visibilité.
- Il nuit à l'attractivité du territoire de la Communauté de communes Val de l'Indre-Brenne
- Il impacte l'avifaune et les chiroptères.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'émettre un avis défavorable au projet « Parc éolien de Buzançais ».

A Villedieu-sur-Indre, le 27 janvier 2023

Pour copie conforme.


Le secrétaire de séance,



Adrien MODDE



Le Maire,



Xavier ELBAZ